



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de classement en état de catastrophe naturelle en Tarn-et-Garonne

Question écrite n° 9537

Texte de la question

Mme Marine Hamelet interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences désastreuses des violents orages survenus le 20 juin 2023 dans le Tarn-et-Garonne. Les lourds dégâts matériels et les cultures ravagées ont entraîné des pertes évaluées à 28 millions d'euros, soit 40 000 euros par hectare. Un millier d'exploitations sont endommagées par les glissements de terrain, les coulées de boue et les inondations. Beaucoup d'arboriculteurs ont même perdu la totalité de leurs vergers. Le chasselas, produit emblématique, est gravement touché, avec un tiers du tonnage impacté. Cette situation compromet les revenus des agriculteurs sur le long-terme. Face à cette situation catastrophique, il est urgent de prendre des mesures concrètes. Mme la députée demande donc au ministre de l'agriculture de classer cette situation en catastrophe naturelle au plus vite, afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'un soutien financier adéquat. Il est également essentiel de mettre en place des mesures de facilitation avec les assurances, afin que les agriculteurs puissent être mieux indemnisés. Il est crucial d'agir rapidement pour les aider à se remettre sur pied et éviter des drames humains. Elle souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Hamelet](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9537

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 5989

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)